

Le Centre pour Illégaux de Bruges (CIB) – Mode d’emploi

Le centre pour illégaux de Bruges a ouvert en janvier 1995, dans le bâtiment de l’ancienne prison pour femmes, dite « Le Refuge ». Il dispose de 112 places (72 hommes, 40 femmes), environ 750 personnes par an y passent. . Prévû initialement pour la détention d’étrangers(ères) en séjour illégal, puis également pour celle de demandeurs.euses d’asile débouté.e.s.

Le bâtiment, construit en U, est divisé en trois ailes (une pour les femmes et deux pour les hommes) et est entouré de grillages. Tous les occupant(e)s doivent se lever, se doucher, prendre leurs repas, être dans les espaces de détente, sortir en promenade et se coucher à heures fixes et en groupe. Ils.elles dorment dans de grands dortoirs d’environ 20 lits. Chaque déplacement de groupe s’effectue sous la supervision d’agents de sécurité chargés de fermer les portes des espaces dans lesquels se trouvent les occupant(e)s.

Ce document complète le document pour visiteurs émis par le centre et se base sur les informations fournies par différentes associations, les documents officiels du centre et sur les expériences des visiteurs.

Si vous n’êtes pas certain.e que votre ami.e est enfermé.e, téléphonez au 127bis au 02 755 00 00, ils ont la liste des personnes enfermées dans toute la Belgique. Il faut parfois appeler plusieurs fois pour tomber sur une personne bienveillante qui acceptera de vous donner l’information.

Attention, 'arrêté' ne veut pas encore dire 'enfermé'. Lorsqu’ils elles sont arrêtés, ils sont la plupart du temps relâché.e.s dans la journée (max 12heures) mais si votre ami.e refuse de donner ses fingerprints, l’enfermement au commissariat peut durer 24 heures.

Ils passent donc d’abord par un Poste de police (en principe, pas plus de 24h) avant d’être relâchés ou transférés dans un centre fermé. Il est important que vous sachiez le nom + nationalité +date de naissance que votre invité va déclarer en cas d’arrestation.

Gettingthevoiceout possède la liste des amigrant.e.s pour lequel.le.s une aide a été demandée

Adresse :	Le Centre pour Illégaux de Bruges (CIB) Zandstraat 150, B-8200 Bruges Tél. +32 50 45 10 40 Fax. +32 50 31 59 56
Comment s’y rendre en transport en commun :	Train : Gare Bruges A la gare prendre le Bus 5, arrêt St-Andries Nieulant-Gevangenis. Traverser le parking du magasin Carrefour Brico. Si vous prenez le taxi : bien insister sur l’adresse. Les chauffeurs connaissent mieux la prison que le Centre pour illégaux. Ils sont distants de 500m.
A l’arrivée de votre protégé dans le centre :	A leur arrivée, ils ont droit de donner 1 seul appel téléphonique. Lors de son arrestation, il est fort possible que votre ami.e ait effacé toutes les données de son téléphone afin de se protéger ainsi que ses connaissances. C’est pourquoi il est important qu’il.elle ait le numéro d’une famille sur un papier ou mieux en mémoire. Il est important que vous sachiez le nom + nationalité +date de naissance que votre invité va déclarer en cas d’arrestation ainsi que son pays de ‘Dublin’.
Que faire en premier :	Si vous êtes au courant d’un enfermement, consultez très vite : http://www.gettingthevoiceout.org/en-savoir-plus-sur-les-centres-fermes/ mail gettingthevoiceout@riseup.net Ils vont vous aiguiller vers un avocat pro deo : SI VOTRE AMI.E LE SOUHAITE. Parfois nos ami.e.s sont connus.e. sous plusieurs noms, pseudos.... Si il ou elle a déjà reçu un ou plusieurs OQT (Ordre de Quitter le Territoire) : Il faut conserver tous les OQT, il ne sert à rien de les jeter. Pensez à noter le nom qui est écrit sur cet OQT (faites une photo ou un scan). Ce nom est lié à leurs empreintes et c’est normalement sous ce nom là qu’il ou elle sera renseigné.e dans le centre fermé avec un numéro OE/ VO écrit sur tous le OQT et sur son badge . <u>Important :</u> Demandez à votre ami de n’accepter que l’avocat conseillé par Gettingthevoiceout. Il devra signer l’offre de service de cet avocat. Il doit bien vérifier ce nom et ne pas accepter un avocat proposé par l’assistant social du centre.

	<p>Ce que l'avocat a besoin pour demander le dossier par ordre d'importance</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nom de la personne sous lequel elle est inscrite dans le centre (le plus souvent celui repris sur ses OQT, si il ou elle en a déjà reçus) - NUM d'identification en 7 chiffres (Office des Etrangers/IBZ/SP), noté sur leur badge reçu à l'arrivée au centre, il commence par 8 - Numéro de bloc/ chambre/lit - Nationalité telle qu'enregistrée par l'Office - Nationalité réelle si connue - Date et lieu de naissance - Date d'arrestation - Lieu d'arrestation (important) - Nombre d'Ordre de Quitter le territoire - Empreinte dans quel pays ? (Dublin, demande asile éventuelle) - Vulnérabilité (malade, problèmes psychologique, femme enceinte, MENA...) - Famille en Europe ou en GB , célibataire/marié.e - Son numéro de tel ou celui d'un.e co détenu.e <p>- tel et mail de la visiteuse/hébergeuse</p>
<p>Durée de l'enfermement, Procédure :</p>	<p>Normalement, ils ne peuvent pas rester plus de 2 mois dans un centre mais à chaque déménagement de centre ou tentative d'expulsion, le compteur est remis à zéro. Il peut arriver qu'ils soient mis à la porte après quelques jours.</p> <p>Précédemment, un OQT était signifié lors de son arrestation, ce qui permettait un recours dans les 5 ou 10 jours et souvent une libération</p> <p>Actuellement (janvier 2020), le procédé appliqué aux migrants par l'Office des Etrangers est le suivant :</p> <p>Une première décision "X1" est prise : il s'agit de la décision de détention initiale qui ordonne le maintien de la personne afin de déterminer l'État membre responsable.</p> <p>Il y a ensuite une décision "X2" : il s'agit de la décision de transfert vers le pays responsable + décision de détention dans l'attente du transfert (Il s'agit de l'article 51/5/1 qui transpose Dublin III (en vigueur depuis le 19 juillet 2019).</p> <p>Les avocats ont la possibilité d'agir dès la prise de la décision "X1" devant les chambres du conseil du lieu où il a été arrêté en attestant que</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le migrant n'a pas été informé, dans une langue qu'il comprend, des motifs de sa détention, en violation de l'article 5 § 2 de la CEDH/ Cour Européenne des Droits de l'Homme (les migrant.e.s concernés sont le plus souvent interrogé.e.s par la police sans interprète). 2. Que la personne est vulnérable en raison de son âge (mineurs), de son état de santé physique et mental (il faut le prouver). 3. L'OE n'a pas analysé la possibilité d'appliquer une alternative à la détention. <p>Malheureusement il y a un réel problème systémique en Belgique dans la mesure où aucun juge n'accepte quasiment jamais de remettre les décisions de l'OE en question lors du recours devant le tribunal.</p> <p>Une fois le "X2" déterminé, d'autres recours devant le CCE sont possibles dans un délai de 5 jours</p>
<p>Visites à Bruges :</p>	<p>Tous les jours de 14h30 à 15h30 (idem le week-end et jours fériés).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Se présenter à 13h45. Il n'est pas nécessaire de prévenir le centre de votre venue mais arrivez à l'heure !!! - Connaître le nom de la personne à visiter et si vous le connaissez son numéro de lit. - Vous ne pouvez visiter qu'un ami à la fois. - Vous devez avoir une pièce d'identité de l'union européenne valable. - Par ami.e visité.e, maximum 2 visiteurs adultes + enfants de moins de 12 ans <p>Il est donc utile que les familles d'un.e même amigrant.e se concertent afin de ne pas être refoulées. Un contact préalable avec votre ami.e est donc prudent.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vous devez avoir une pièce d'identité de l'union européenne valable. - Vous déposez au guichet tout ce que vous apportez pour votre ami. Vous recevez un reçu. - Votre sac reste dans un casier à l'entrée.

	<ul style="list-style-type: none"> - Fouille corporelle minutieuse et détecteur de métaux. - Vous traverserez plusieurs portails sécurisés avant de rencontrer votre ami.e qui aura été prévenu.e de votre visite. - La visite se fait dans un réfectoire, tout le monde en même temps, c'est assez bruyant. Hommes et femmes en même temps. Mais vous ne pouvez visiter qu'un.e enfermé.e à la fois. - Vous pouvez prendre de la monnaie pour les distributeurs de boissons et friandises (voir aussi 'argent' ci-dessous), ainsi que du papier, pas de Bic, les gardiens vous en prêtent. - Si vous ne savez pas exactement le nom de la personne que vous visitez et que vous ne connaissez pas son numéro de lit : D'abord dire le nom que vous pensez bon. Ensuite y aller par approche successive : autre prénom, etc. Ils ont fini par me montrer une photo sur leur écran pour vérifier qu'on parlait bien de la bonne personne.
Ce qu'ils apprécient :	<p>Bon à savoir : Certains d'entre eux sont libérés assez rapidement, inutile de leur faire une garde-robe trop vite. Il y a un vestiaire sur place composé des vêtements abandonnés.</p> <ul style="list-style-type: none"> - En priorité : l'indispensable téléphone ancien modèle sans écran tactile et sans appareil photo. Avec chargeur adapté. Leur smartphone leur a été confisqué à leur arrivée. Voir la rubrique téléphone ci-dessous. - Des vêtements. - Des tongs. - Produits d'hygiène, il semble qu'il n'y en ait presque pas. Les serviettes de bain sont fournies sur place. - Huile pour cheveux (flacon plastique transparent non spray). - Tabac, ce n'est pas le bon moment pour sevrer les fumeurs. Pas de briquet. Papier à cigarette dans l'emballage bleu, pas l'emballage argenté. - MP3 avec musique de chez eux. - Vous ne pouvez rien leur donner en main propre sauf un peu de monnaie. Votre colis lui sera remis après votre départ. - Par poste : Les colis envoyés par la poste leur arrivent mais ils doivent les demander. Pour plus de sécurité, pour les choses précieuses (GSM), envoyez avec accusé de réception. Le tabac leur sera donné 1 paquet à la fois, sans doute pour éviter le commerce interne. - Dépôt : On peut déposer des colis sur place à toute heure mais indiquer le nom et le numéro de chambre. - Il peut être intéressant de joindre au colis un petit mot listant le contenu du colis afin qu'il.elle sache ce qu'il.elle pourra demander. - <i>Merci de me faire part de votre expérience ...</i>
Interdit d'apporter :	<ul style="list-style-type: none"> - Nourriture. - Tout objet ou contenant en verre ou en métal (y compris papier à cigarette dans emballage argenté), briquet, rasoirs, aérosols, médicaments, USB, bic. - De quoi écrire, cahier, livres sauf Bible et Coran - Produits d'hygiène reconditionnés. - Tout contenant spray même sans pression. - Tout contenant opaque (genre Nivea) sans l'opercule d'origine scellé.

Téléphone :	<ul style="list-style-type: none"> - C'est le moyen de contact avec vous, les amis et l'avocat. - Leur smartphone leur a été confisqué à l'arrivée mais ils récupèrent leur carte SIM. Attention, à la taille de leur carte Sim, prévoir les anneaux car les anciens modèles avaient des cartes plus grandes. - Ils peuvent acheter un téléphone sur place à 25€ avec emplacement pour 2 Sim (très apprécié). - Ils peuvent recevoir une Sim sur place mais la recharge de crédit est à leur charge. Ils soupçonnent d'être écoutés. A leur sortie la sim est assez vite désactivée. - On peut envisager des cartes Lycamobile entre eux et nous. Ces cartes sont gratuites et offrent des appels et sms illimités gratuits entre deux numéros Lycamobile ! Conservez une copie (photo, p.ex.) de la carte Sim avec tous les chiffres permettant une recharge ou un blocage par internet. - Recharge très facile via le ding.com , juste donner le numéro de téléphone à charger, il détecte l'opérateur. - Si vous avez confiance, pour vous éviter des appels coûteux, vous pouvez leur acheter une Sim belge à votre nom. Ne pas oublier de la bloquer quand ils sortent du centre car la carte est à votre nom. Tout appel à un passeur p.ex. peut vous mener en prison ! Conservez une copie (photo, p.ex.) de la carte Sim avec tous les numéros permettant une recharge ou un blocage par internet.
Argent :	<ul style="list-style-type: none"> - Lors d'une visite, vous pouvez leur apporter de l'argent. Vous déposez cet argent au guichet à l'arrivée avec tous les autres effets. Vous pouvez-lui donner de la monnaie en main propre. - Garantie : les 50 premiers euros servent de garantie, votre ami.e ne recevra directement que ce qui dépasse ces 50€. Ils récupèrent cette caution à leur sortie. Toute somme donnée servira d'abord à alimenter ce fond de garantie jusqu'à ce que le montant de 50€ soit atteint. - Sur place, ils peuvent acheter des boissons et friandises aux distributeurs, téléphone, recharges sim, - Vous pouvez envoyer de l'argent par la Western Union et par mandat postal.
Divers	<ul style="list-style-type: none"> - Il est bon de savoir qu'il y a une grande solidarité entre eux dans le centre. - Sur place, ils ont accès à des soins médicaux, dentiste, aide psy. Mais ils s'en méfient. - En semaine, vous pouvez parler à l'assistant social de votre ami.e. Ne pas oublier que l'assistant social est un employé de l'Office des Etrangers. Pas un allié de votre ami.e. Conseillez de suivre les conseils de l'avocat.e (le cas échéant), pas celui de l'assistant social. - Il est conseillé de photographier et lister ce que vous donnez de précieux à votre ami.e. Conservez une photo et joignez une photo imprimée au colis de votre ami. Ceci pour éviter que des objets ne lui soient pas rendus à sa sortie ou pour étayer une plainte que vous devriez éventuellement introduire.
Groupe Messenger Nos amis à Bruges	<p>Ce groupe a été créé pour faciliter le contact entre familles.</p> <p>Sur ce groupe, comme sur tous les groupes Facebook, veillez à ne pas diffuser de noms, photos, ou tout élément d'information qui permettrait d'identifier une personne. Ok pour des initiales ou des prénoms.</p> <p>Pour des communications qui ne concerneraient pas tout le groupe, préférez les messages privés ou Signal.</p> <p>Il existe également un groupe actif pour les prisons.</p> <p>Michèle De Myttenaere est actuellement référente pour les familles de la Plateforme qui ont un.e ami.e en centre fermé - micheledm@riseup.net</p>
Liens utiles	<p>http://www.gettingthevoiceout.org/en-savoir-plus-sur-les-centres-fermes/</p> <p>http://www.jrsbelgium.org/En-route-pour-le-Centre-ferme-de-Bruges</p>